

CHARTRE POUR LA SCIENCE OUVERTE ENGAGEMENTS DE L'UNIVERSITE POUR LE LIBRE ACCES AUX SAVOIRS

Approuvée par la Commission de la Recherche du 28 juin 2022 et le Conseil d'Administration du 8 juillet 2022

1. INTRODUCTION

La charte pour la Science ouverte énonce les principes de la politique de l'université de Caen Normandie en faveur de la Science ouverte, entendue comme la « diffusion sans entrave des résultats, des méthodes et des produits de la recherche scientifique »¹.

Cette charte est soumise à l'approbation de la Commission de la recherche puis du Conseil d'administration.

Elle a pour objectifs :

- De fixer les axes majeurs de la politique de l'établissement en faveur de la Science ouverte et les principes opérationnels de sa mise en œuvre ;
- De définir les modalités de gouvernance, de pilotage, de suivi et de mise en œuvre de la politique de l'établissement en faveur de la Science ouverte ;
- De préciser les critères et les modalités d'évaluation de la politique de l'établissement en faveur de la Science ouverte ;
- De constituer un outil de référence pour l'ensemble de la communauté universitaire.

2. ENGAGEMENTS DE L'UNIVERSITE POUR L'OUVERTURE DE LA SCIENCE

Comme l'ont affirmé, dans leur appel commun pour la Science ouverte, l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture, l'Organisation mondiale de la Santé et le Haut-Commissariat des Nations-Unies aux droits de l'homme, l'accès à la recherche et à ses applications est un droit fondamental.

¹ <https://www.ouvrirlascience.fr/deuxieme-plan-national-pour-la-science-ouverte/>

Enjeu de démocratisation des savoirs au bénéfice de tous, la Science ouverte est un vecteur de réduction des inégalités². « Levier pour l'intégrité scientifique »³ et l'innovation, elle favorise les progrès scientifiques et la mise en œuvre des objectifs de développement durable de l'ONU⁴.

Consciente de sa responsabilité scientifique et sociale, l'université de Caen Normandie s'engage dans le mouvement de libre accès aux savoirs et à l'information scientifique et technique. Par la présente charte, elle affirme les principes de mise en œuvre de sa politique en faveur de la Science ouverte.

Cette politique répond à des exigences internationales et européennes. Elle décline pour l'établissement les mesures des Plans nationaux pour la Science ouverte et reprend l'ambition nationale du deuxième Plan national pour la Science ouverte de « généraliser la Science ouverte ». Au niveau régional, la politique de l'établissement en faveur de la Science ouverte s'articule avec celles des autres acteurs de la recherche en Normandie.

L'engagement de l'université de Caen Normandie en faveur de la Science ouverte se concrétise à travers la production éditoriale nativement ouverte, l'accès ouvert aux revues et ouvrages qu'elle édite, la participation aux archives ouvertes qui recueillent un nombre croissant des publications de l'établissement. Cette démarche en faveur de la Science ouverte s'accompagne de la mise en place d'actions de diffusion de la science dans la cité qui ont valu à l'université d'être l'une des huit premières universités françaises à avoir reçu le label « Science avec et pour la société » en 2021.

3. OBJECTIFS

Résultat d'un travail participatif des membres de la communauté universitaire, la charte pour la Science ouverte de l'université de Caen Normandie précise les objectifs de la politique de l'établissement en matière de Science ouverte. Ces objectifs se déclinent en 5 axes.

3.1 L'ACCES OUVERT AUX PUBLICATIONS SCIENTIFIQUES

L'Université de Caen Normandie soutient la publication et la diffusion en accès ouvert.

Elle sensibilise sa communauté scientifique aux enjeux de l'accès ouvert aux publications scientifiques et au paysage de l'édition scientifique, en s'attachant aux particularités disciplinaires. Elle contribue à la diffusion de bonnes pratiques en la matière, qu'elles soient de nature juridique (sur les contrats d'édition et l'usage des licences) ou technique (qualité du référencement par l'usage de métadonnées et d'identifiants ouverts⁵).

Elle encourage aussi bien l'édition en mode nativement ouvert de la recherche sans frais de publication pour les auteurs (voie diamant) que le dépôt dans les archives ouvertes de toutes les publications (voie verte). Elle diffuse en outre des indicateurs sur l'accès ouvert à ses publications et participe à des événements et projets nationaux, via les réalisations de l'IR METOPES, de l'EquipEx COMMONS ou le projet de portail d'édition de sources structurées (PRESS) financé par le fonds national pour la Science ouverte.

3.1.1 Renforcer la voie diamant – la production ouverte des publications scientifiques :

Le renforcement de la production ouverte des publications scientifiques repose sur 4 objectifs dont la mise en place pourrait apparaître au travers d'un baromètre de la Science ouverte :

- Adopter chaque fois que c'est possible les pratiques éditoriales appliquant les principes « Facile à trouver, Accessible, Interopérable et Réutilisable » (FAIR), autour de fichiers pivots en XML-TEI, autorisant toutes les formes de diffusion ultérieures (dépôt immédiat sur des plateformes dédiées en format HTML, EPUB ou PDF ; diffusion papier, etc.).
- Harmoniser autour de ces principes FAIR l'ensemble des activités éditoriales disséminées dans les laboratoires de l'établissement.
- Rassembler l'ensemble des acteurs de la chaîne éditoriale pour doter nativement les fichiers pivots de l'ensemble des métadonnées nécessaires à leur référencement.
- Concevoir l'activité éditoriale comme un service comprenant des compétences scientifiques (évaluation, relecture et amélioration du projet), techniques (production d'un fichier-pivot structuré) et juridiques.

² <https://fr.unesco.org/news/appel-commun-science-ouverte>

³ https://www.ouvrirlascience.fr/wp-content/uploads/2018/08/PLAN_NATIONAL_SCIENCE_OUVERTE_978672.pdf (page 3)

⁴ <https://fr.unesco.org/news/appel-commun-science-ouverte>

⁵ <https://www.ouvrirlascience.fr/des-identifiants-ouverts-pour-la-science-ouverte-note-dorientation/>

3.1.2 Encourager la voie verte - le dépôt des publications scientifiques dans une archive ouverte :

L'Université de Caen Normandie poursuit son implication dans l'alimentation, le maintien et le développement d'archives ouvertes institutionnelles à travers la mise en œuvre de quatre mesures :

- Rendre accessibles les publications de l'établissement dans l'archive ouverte institutionnelle HAL Normandie Université, à l'intérieur de collections propres à chacun des laboratoires.
- Favoriser la visibilité des publications déposées dans HAL par l'application des métadonnées nécessaires à leur référencement.
- Accompagner les doctorants dans le dépôt de leur thèse.
- Améliorer la diffusion des travaux des étudiants de l'établissement (thèses d'exercice et mémoires de master) sur la plateforme DUMAS.

3.2 L'OUVERTURE DES DONNEES DE LA RECHERCHE

Les données de la recherche sont, selon la définition apportée en 2007 par l'OCDE⁶, « des enregistrements factuels (chiffres, textes, images et sons), qui sont utilisés comme sources principales pour la recherche scientifique et sont généralement reconnus par la communauté scientifique comme nécessaires pour valider des résultats de recherche ».

L'Université de Caen Normandie promeut « la mise à disposition des données et des codes sources associés aux résultats de la recherche afin d'en garantir la traçabilité et la reproductibilité. »⁷ Elle « incite à la publication des résultats de recherche dits négatifs ».⁸

L'Université de Caen Normandie s'engage dans une promotion de l'ouverture des données de la recherche selon le schéma FAIR et selon le principe que les données de la recherche doivent être « aussi ouvertes que possible et aussi fermées que nécessaire »⁹. Elle appréhende les données de recherche dans une perspective extensive : de la conception des données à leur curation.

L'établissement favorise la transmission de bonnes pratiques en matière de gestion des données de la recherche, par la mise en place de formations dédiées, en particulier auprès des jeunes chercheurs, mais aussi grâce à des mécanismes d'accompagnement personnalisés.

Cette offre d'accompagnement vise les objectifs suivants :

- Renforcer la sécurité des données utilisées, le respect de la réglementation, la qualité du signalement, le stockage et la préservation dans des infrastructures de confiance.
- Apporter une aide à la rédaction de plans de gestion des données (PGD) et un suivi spécifique des projets de recherche sur cette thématique par des ateliers de la donnée.
- Accentuer les liens entre données de la recherche et publications scientifiques.
- Étendre progressivement cette politique d'ouverture des données aux codes sources produits par la recherche.

3.3 LE RENFORCEMENT DES RELATIONS ENTRE SCIENCE ET SOCIETE

L'attribution du label « science avec et pour la société » s'inscrit dans un partenariat et une stratégie coconstruite avec le Dôme, CCSTI - Centre de culture scientifique, technique et industrielle régional implanté à Caen. Cette stratégie s'appuie sur un plan d'action ambitieux de 2021 à 2024, reposant sur quatre grands piliers :

- Un engagement de l'université, qui s'est traduit par la nomination d'un vice-président délégué à la culture, incluant la relation « science – société », le vote par les instances décisionnelles d'un plan stratégique « science – société » 2021-2024, articulé avec la stratégie globale de l'établissement, et la signature de la charte de la recherche et des sciences participatives du 20 mars 2017.
- Une diversité d'actions inscrites dans la stratégie « science – société » de l'université autour des recherches participatives, de la formation à la médiation scientifique, du développement d'un programme de lutte contre l'infodémie et

⁶ OCDE, *Principes et lignes directrices pour l'accès aux données de la recherche financées sur fonds publics*, 2007 : <https://www.oecd.org/fr/science/inno/38500823.pdf>.

⁷ Conformément au Décret no 2021-1572 du 3 décembre 2021 relatif au respect des exigences de l'intégrité scientifique par les établissements publics contribuant au service public de la recherche et les fondations reconnues d'utilité publique ayant pour activité principale la recherche publique

⁸ Conformément au Décret no 2021-1572 du 3 décembre 2021 relatif au respect des exigences de l'intégrité scientifique par les établissements publics contribuant au service public de la recherche et les fondations reconnues d'utilité publique ayant pour activité principale la recherche publique

⁹ <https://www.dcc.ac.uk/guidance/policy/funders-data-policies/european-commission-ec>

les fake news et la construction d'outils d'évaluation et de valorisation des actions et des chercheurs ainsi qu'une dizaine de programmes opérationnels qui seront complétés par de nouveaux projets issus d'autres appels à projets ou initiatives.

- Des coopérations fortes avec les professionnels du territoire, notamment les entreprises et CCSTI dans le cadre d'une véritable co-construction de programmes communs d'actions, dont un Master « Médiation science et société – recherche et innovation participatives ».
- La mise en place d'un dispositif d'auto-évaluation qui permettra d'éprouver les projets et leur impact et de les faire évoluer positivement.

Ces engagements pourront être complétés par une réflexion sur une ouverture des publications vers des publics élargis, par la valorisation de formats d'écriture plus variés, ainsi que par l'organisation de manifestations grand public, « hors les murs » de promotion des activités.

3.4 LE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES INHERENTES A LA SCIENCE OUVERTE

L'université de Caen Normandie favorise l'application par ses chercheurs, enseignants-chercheurs et personnels de soutien à la recherche des principes et méthodes de la Science ouverte. Elle poursuit et renforce l'accompagnement de ces personnels scientifiques par des actions de formation, d'information et de médiation.

Elle favorise l'émergence d'une culture commune d'établissement en faveur de la Science ouverte en poursuivant 3 objectifs :

- Mettre en place un socle commun de compétences, à travers la formation initiale et continue ainsi qu'à travers des actions de médiation et d'accompagnement, afin d'aider les scientifiques, en particulier les jeunes chercheurs, et les personnels de soutien à la recherche à favoriser l'ouverture de la science ;
- Soutenir le développement de bonnes pratiques ;
- Participer au développement de compétences permettant de médiatiser la Science ouverte, pour la rendre plus lisible et visible.

3.5 L'EVOLUTION DES MODALITES D'EVALUATION DE LA RECHERCHE

L'Université de Caen Normandie s'attache à faire évoluer ses modalités d'évaluation de la recherche vers une approche plus qualitative, se détachant progressivement d'outils bibliométriques purement quantitatifs à l'image du facteur d'impact.

L'Université de Caen Normandie a pris connaissance de la coalition sur la réforme de l'évaluation de la recherche qui est désormais un objectif prioritaire de l'UE. Dans cette perspective, la Commission européenne a conduit au cours des derniers mois de larges consultations restituées dans le rapport *Toward a reform of the research assessment system*. L'Université souscrit à l'Appel de Paris (2022). Elle souhaite par ailleurs participer à l'EOSC (European Open Science Cloud) de la Commission européenne qui vise à développer un dispositif pour les pratiques de science ouverte.

4. PILOTAGE, MISE EN ŒUVRE ET EVALUATION

Le pilotage de la politique de la Science ouverte est effectué par

un comité stratégique au niveau de l'établissement composé de:

les vice-présidents de la Commission Recherche, le vice-président délégué en charge de la culture et de la relation science-société, la DGS/ DGS-adj

Cette démarche en faveur de la Science ouverte s'accompagne de la mise en place d'une organisation performante des services de l'établissement.

Le comité opérationnel pour la Science ouverte est l'organe chargé de la mise en œuvre de la politique de Science ouverte de l'établissement.

Ce comité est composé des directrices ou des directeurs de la direction des systèmes d'information, du service commun de la documentation, de la direction de la recherche et de l'innovation et des presses universitaires, du DPO. Il est dirigé par le vice-président de la Commission Recherche délégué à la Science ouverte.

Tous les 4 ans, un plan pluriannuel d'actions pour la Science ouverte est proposé par la Comité opérationnel de la Science ouverte à la Commission de la recherche. Ce plan décline pour chaque objectif énoncé dans la présente charte une série d'actions. Il détaille pour chaque action une liste d'indicateurs permettant d'évaluer leur mise en œuvre et leurs effets.

Le comité opérationnel pour la Science ouverte présente chaque année à la Commission de la recherche un bilan détaillé permettant l'évaluation de la mise en œuvre de la politique pour la Science ouverte de l'établissement.